

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 6 Mercredi 16 février 2022

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Ordonnance tarifaire relative à la saisie de permis de construire dans eBau

Dans sa séance du 10 février 2022, le Conseil communal a adopté l'ordonnance tarifaire relative à la saisie des demandes de permis de construire dans eBau. Cette ordonnance entre en vigueur au 1er mars 2022, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal, dans les 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Belprahon, le 16 février 2022

Le Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée du 8 décembre 2021

Conformément à l'article 65, 1er alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière assemblée communale a été déposé publiquement durant 20 jours, soit du 10 janvier 2022 au 29 janvier 2022.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai légal, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 10 février 2022.

Belprahon, le 16 février 2022

Le Conseil communal

Communications du Conseil communal

Demande de permis de construire par eBau

Dès le 1^{er} mars 2022, toutes les demandes de permis de construire devront être déposées par voie électronique via eBau et traitées par les autorités, par voie électronique.

Comme le logiciel TaxMe pour les déclarations d'impôts, vous devrez dorénavant enregistrer votre demande de permis, téléverser vos plans, photos et autres documents sur www.be.ch/ebau Cependant, dans l'attente de la motion législative concernant la signature électronique, toutes les demandes de permis doivent en plus être imprimées et déposées en version papier à la commune dûment signées (en 2 exemplaires).

Dès le 1^{er} mars 2022, un émolument supplémentaire d'un minimum de CHF 100.– sera perçu pour toute demande de permis de construire qui n'aura pas été enregistrée via eBau et dont la saisie électronique incombera à la commune.

Le secrétariat communal se tient volontiers à votre disposition pour tout éventuel renseignement complémentaire.

Belprahon, le 16 février 2022 Le Conseil communal



Corcelles

Avis de construction

Requérante: CKLOGIS Sàrl, M. Cyril Kunz, Ch. du Prailat 11, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelle N° 18, aux lieux-dits: «Vergers Dedos 37 et 37a », commune de Corcelles.

Projet: rénovation du bâtiment et démolition des parties latérales du pont de grange pour remettre le bâtiment dans son état d'origine (ancien moulin), aménagement de l'ancienne buanderie en terrasse extérieure (conservation des murs d'origine), démontage d'une partie de la toiture entre le bâtiment et la remise pour retrouver l'état d'origine, installation d'un chauffage à pellets et pose de panneaux solaires sur la toiture de la remise.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: VA

Recensement arch.: bâtiment digne de conservation, objet C, ensemble bâti A.

Dérogations: art. 48 LAE, 41c OEaux et 89 al. 3 OC. Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11**

mars 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Corcelles. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 février 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Court

Avis de construction

** annule et remplace les publications effectuées par la Municipalité de Court les 13 et 20 octobre 2021 **

Requérants: M^{me} Anna-Maria et Mihai-Ionut Moldovan, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Edy'S Constructions Sàrl, Case postale 329, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 2103, au lieu-dit: «Rue de Mévilier 11», commune de Court.

Projet: construction d'une maison familiale à très basse consommation d'énergies (valeurs Minergie-P) avec panneaux photovoltaïques en toiture, construction d'un réduit extérieur avec couvert à voitures, pose d'une serre de jardin et pose d'une citerne de 6'500 litres pour les eaux grises.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2a.

Dérogations: art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mars 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 février 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Abrogation

Ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à la plate-forme GERES

La Loi sur les fichiers centralisés de données personnelles (LFDP; RSB 152.05), ainsi que l'Ordonnance sur la plate-forme des systèmes des registres communaux (O GERES; RSB 152.051) et l'Ordonnance sur le système de gestion centrale des personnes (O GCP; RSB 152.052) ont remplacé le 1er mars 2021 la Loi sur l'harmonisation des registres officiels (LReg) et l'Ordonnance sur l'harmonisation des registres officiels (OReg), créant ainsi de nouvelles bases légales cantonales pour la tenue des registres des habitant-e-s des communes et de la plate-forme des systèmes des registres communaux (GERES).

Les droits d'accès à GERES de la Municipalité de Court sont désormais réglementés de manière fondamentale à l'annexe 3 O GERES. En vertu de cette annexe, les autorités qui y sont mentionnées disposent des profils et fonctionnalités indiqués sans réglementation des droits d'accès à GERES. Toute réglementation communale relative à GERES devient ainsi caduque.

Partant, en séance du 27 janvier 2022, le Conseil municipal a décidé d'abroger l'Ordonnance communale du 9 février 2017 sur la réglementation des droits d'accès à la plate-forme GERES.

L'abrogation précitée prend effet au 28 février 2022.

Court, le 16 février 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h



Crémines

Ordonnance tarifaire relative à la saisie des demandes de permis de construire par eBau de la Commune mixte de Crémines

Selon l'article 27 alinéa 1 du Règlement d'organisation de la Commune mixte de Crémines du 15 juin 2000 et les modifications adoptées en décembre 2021 par le Grand Conseil, qui sont apportées à la loi sur les constructions et au décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire et qui sont requises par l'introduction des procédure électroniques d'octroi du permis de construire et d'édiction des plans (eBUP) qui entrent en vigueur le 1er mars 2022, en même temps que la modification de l'ordonnance sur les constructions, le conseil communal a, lors de sa séance du 8 février 2022, adopté l'Ordonnance tarifaire relative à la saisie des demandes de permis de construire par eBau de la Commune mixte de Crémines

Elle entrera en vigueur le 1er mars 2022, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Cette ordonnance peut être consultée au bureau communal durant les heures d'ouvertures.

Voies de recours: un recours peut être formé contre l'ordonnance du conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Crémines, le 16 février 2022

Le Conseil communal

Demande de permis de construire par eBau

Dès le 1^{er} mars 2022, toutes les demandes de permis de construire devront être déposées par voie électronique via eBau et traitées par les autorités, par voie électronique.

Comme le logiciel TaxMe pour les déclarations d'impôts, vous devrez dorénavant enregistrer votre demande de permis, téléverser vos plans, photos et autres documents sur www.be.ch/ebau.

Cependant, dans l'attente de la motion législative concernant la signature électronique, toutes les demandes de permis doivent, en plus, être imprimées et déposées en version papier à la commune dûment signées (en 2 exemplaires).

Dès le 1^{er} mars 2022, un émolument supplémentaire d'un minimum de CHF 100.– sera perçu pour toute demande de permis de construire qui n'aura pas été enregistrée via eBau et dont la saisie électronique incombera à la commune.

Le secrétariat communal se tient volontiers à votre disposition pour tout éventuel renseignement complémentaire.

Crémines le 16 février 2022 Le Conseil communal



Communication du Conseil communal

Demande de permis de construire par eBau

Dès le 1^{er} mars 2022, toutes les demandes de permis de construire devront être déposées par voie électronique via eBau et traitées par les autorités, par voie électronique.

Comme le logiciel TaxMe pour les déclarations d'impôts, vous devrez dorénavant enregistrer

votre demande de permis, téléverser vos plans, photos et autres documents sur www.be.ch/ebau

Cependant, dans l'attente de la motion législative concernant la signature électronique, toutes les demandes de permis doivent en plus être imprimées et déposées en version papier à la commune dûment signées (en 2 exemplaires).

Dès le 1^{er} mars 2022, un émolument supplémentaire d'un minimum de CHF 100.— sera perçu pour toute demande de permis de construire qui n'aura pas été enregistrée via eBau et dont la saisie électronique incombera à la commune (selon ordonnance tarifaire du 7.02.2022).

Le secrétariat communal se tient volontiers à votre disposition pour tout complément d'informations.

Eschert, le 10 février 2022

Le Conseil communal

Ordonnance tarifaire relative à la saisie de permis de construire dans eBau

Dans sa séance du 7 février 2022, le Conseil communal a adopté l'ordonnance tarifaire relative à la saisie des demandes de permis de construire dans eBau. Cette ordonnance entre en vigueur au 1^{er} mars 2022, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal, dans les 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Eschert, le 10 février 2022

Le Conseil communal



Grandval

Demande de permis de construire par eBau

Dès le 1^{er} mars 2022, toutes les demandes de permis de construire devront être déposées par voie électronique via eBau et traitées par les autorités, par voie électronique.

Comme le logiciel TaxMe pour les déclarations d'impôts, vous devrez dorénavant enregistrer votre demande de permis, téléverser vos plans, photos et autres documents sur www.be.ch/ebau

Cependant, dans l'attente de la motion législative concernant la signature électronique, toutes les demandes de permis doivent en plus être imprimées et déposées en version papier à la commune dûment signées (en 2 exemplaires).

Dès le 1^{er} mars 2022, un émolument supplémentaire d'un minimum de CHF 100.– sera perçu pour toute demande de permis de construire qui n'aura pas été enregistrée via eBau et dont la saisie électronique incombera à la commune.

Le secrétariat municipal se tient volontiers à votre disposition pour tout éventuel renseignement complémentaire.

Grandval, le 16 février 2022

Le Conseil municipal

Ordonnance tarifaire relative à la saisie des permis de construire dans eBau

Lors de sa séance du 7 février 2022, le Conseil municipal a adopté une ordonnnance tarifaire relative à la saisie des permis de construire dans eBau.

Cette ordonnance entrera en vigueur le 1er mars 2022, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary

Grandval, le 16 février 2022

Le Conseil municipal

Demande après-coup de modification de permis de construire

Requérant et propriétaire foncier : M. Luc Meyer, Rue de l'Eglise 16, 2745 Grandval

Auteur du projet: Erwin Widmer Sàrl, Rue de la Rauss 18, 2743 Eschert

Emplacement: parcelle N° 1181 au lieu-dit «Rue de l'Eglise 16».

Projet: Modifications mineures du permis de construire N° 194 du 02.11.2017.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au** 18 mars 2022 inclusivement auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit, à l'encontre des modifications, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 16 février 2022

Le Conseil municipal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Marchand Benoît, chemin Fin-Lépine 3, 2740 Moutier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont Emplacement: Parcelle № 2712, chemin Fin-Lépine 3

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Est

Zone: H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au** 18 mars 2022 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 16 février 2022 Services Techniques-Urbanisme

Services Techniques - Services Industriels

Carrefour de Graitery

Travaux d'assainissement des infrastructures souterraines, réaménagement des surfaces et du mode de circulation

Les conduites souterraines du carrefour de Graitery sont en très mauvais état et, de ce fait, la Municipalité de Moutier a planifié leur réfection ainsi que le réaménagement des surfaces et du mode de circulation du carrefour de Graitery.

Il s'agit en l'occurrence d'assainir le réseau de l'électricité ainsi que l'éclairage public, les conduites d'eau potable, des eaux usées et pluviales, de poser un nouveau revêtement et de procéder à de nouveaux agencements.

Ces travaux, qui débuteront en principe dès la mi-mars 2022 et dureront jusqu'à fin octobre 2022, seront conséquents et généreront des

avis officiels

perturbations de circulation et d'accès aux propriétés.

En revanche, les accès piétons seront garantis en tout temps et seront adaptés à l'évolution du chantier

Des informations plus détaillées seront transmises ultérieurement et nous pouvons d'ores et déjà assurer les usagers que tout sera mis en œuvre pour atténuer autant que possible les désagréments causés par ce chantier.

Nous remercions déjà vivement la population de sa compréhension et de sa tolérance durant ces travaux

Moutier, février 2022

Services Techniques - Services Industriels

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours:

une place d'apprenti-e agent-e d'exploitation (domaine voirie),

avec entrée en fonction début août 2022.

Les informations détaillées de ce poste sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations: mardi $1^{\rm er}$ mars 2022.

Moutier, le 16 février 2022 Conseil municipal

Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Sociét'halle (Av. de la Liberté 9) le lundi 28 février 2022, à 19 h 30

Ordre du jour

- 1. Appel
- 2. Déclarations de groupes
- 3. Procès-verbaux N° 377 du 6 décembre 2021
- 4. Remplacement de Julia Balmer (PSA) en tant que membre de la Commission Culture, Sports, Loisirs, Jeunesse
- Remplacement de M. Antony Pelletier (RAU) en tant que membre de la Commission de l'Urbanisme.
- Remplacement de M. Gaëtan Aubry (RAU) en tant que membre de la Commission technique.
- Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2^e semestre 2021)
- Réponse du Conseil municipal à la motion de M. Cédric Erard (PSA) demandant l'intégration de Moutier au projet de Réseau VTT de la République et Canton du Jura (N° 1736 – MO 704)
- Réponse du Conseil municipal à la motion de Moutier à Venir relative à la sortie des personnes âgées (N° 1737 – MO 705)
- Réponse du Conseil municipal à la motion du PDC intitulée: « Pour des sapins de Noël pérennes » (N° 1741 – MO 706)
- 11. Réponse du Bureau du Conseil de Ville à la motion interne urgente du Rauraque intitulée: «Un Certificat Covid pour la population mais pas pour le Conseil de Ville!» (N°1742 – MOI 707)
- Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du Rauraque intitulée: «Repenser la circulation à la rue Beausite à Moutier?» (N° 1671 – IN 457)
- Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Moutier à Venir relative à l'école ménagère (N° 1738 – QU 398)
- 14. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Moutier à Venir relative au

- dépassement de crédit lors de la réfection de la piscine (N°1739 QU 399)
- Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Moutier à Venir relative au chauffage à distance (N° 1740 – QU 400)
- 16. Réponse du Conseil municipal à la question écrite du PDC intitulée: «Des zones 30 à Moutier?» (N° 1744 QU 401)
- 17. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens
- 18. Communications
- 19. Questions orales
- 20. Divers

Affaires en suspens

N° 1743 – IN 490 | Délai de réponse : 10.04.2022 Interpellation urgente du PCSI intitulée : «CRISM – Sécurité des Prévôtois jusqu'au transfert »

N° 1745 – QU 402 | Délai de réponse: 10.05.2022 Question écrite de Moutier à Venir relative à la perte d'eau journalière à la piscine

 $m N^{\circ}$ 1746 – IN 491 | Délai de réponse : 10.04.2022 Interpellation urgente de Moutier à Venir relative à la culture du chanvre dans les locaux de la verrerie

N° 1747 – IN 492 | Délai de réponse : 10.05.2022 Interpellation de Moutier à Venir relative à l'engagement du Gouvernement jurassien

 \mbox{N}° 1748 – MO 708 | Délai de réponse : 07.08.2022 Motion de $\mbox{M}^{\rm me}$ Danila Sauvain (PSA) intitulée : «Un banc de l'amitié pour combattre l'isolement et prévenir le harcèlement scolaire »

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www. moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire «Documentation du Conseil de Ville», puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (https://moutier.ch/ autorites/conseil-de-ville/documentationdes-seances-du-conseil-de-ville).
- Le plan de protection de la présente séance est disponible sur le site internet de la Municipalité, dans la documentation du Conseil de Ville du 28 février 2022.
- La réponse de la Confédération, du Gouvernement jurassien ainsi que du Conseil-exécutif à la résolution du Conseil de Ville du 6 décembre 2021 figurent dans la documentation du Conseil de Ville du 28 février 2022.

Moutier, le 7 février 2022

Au nom du Conseil de Ville.

Le Président: C. Piquerez

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours les postes suivants:

deux aides-concierges remplaçantes, sur appel, au service des Bâtiments.

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations: mardi 22 février 2022.

Moutier, le 16 février 2022

Conseil municipal

www.lasemaine.ch

Ecole obligatoire

Inscription des élèves de 1re année

Depuis la révision de la loi scolaire (LEO), les deux années d'école enfantine sont devenues obligatoires et font partie de la scolarité normale qui compte désormais onze années : deux années d'école enfantine, six années d'école primaire et trois années d'école secondaire.

L'inscription obligatoire des enfants de 1^{re} année nés entre le 01.08.2017 et 31.07.2018 aura lieu mardi 1^{er} mars ou jeudi 3 mars 2022, de 8 h à 11 h au secrétariat de l'école, Rue du Clos 1, 1^{er} étage.

Pièce à présenter: livret de famille, éventuellement acte de naissance, et pour les étrangers: passeport ou permis de l'élève.

La rentrée des classes 2022-2023 est fixée au 22 août 2022.

Moutier, février 2022

Ecoles enfantines de Moutier



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Ordonnance tarifaire relative à la saisie des demandes de permis de construire par eBau

Dès le 1er mars 2022, toutes les demandes de permis de construire devront être déposées par voie électronique via eBau. Afin de pouvoir prélever un émolument pour les demandes dont la saisie incombera à la commune, le Conseil municipal, dans sa séance du 7 février 2022, a adopté une Ordonnance tarifaire relative à la saisie des demandes de permis de construire par eBau. Elle entre en vigueur immédiatement, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Ce document peut être consulté au Secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'Ordonnance adoptée par le Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Perrefitte, le 16 février 2022

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

Demande de permis de construire par eBau

Dès le 1^{er} mars 2022, toutes les demandes de permis de construire devront être déposées par voie électronique via eBau et traitées par les autorités, par voie électronique.

Comme le logiciel TaxMe pour les déclarations d'impôts, vous devrez dorénavant enregistrer votre demande de permis, téléverser vos plans, photos et autres documents sur www.be.ch/ebau

Cependant, dans l'attente de la motion législative concernant la signature électronique, toutes les demandes de permis doivent en plus être imprimées et déposées en version papier à la commune dûment signées (en 2 exemplaires).

Dès le 1^{er} mars 2022, un émolument supplémentaire d'un minimum de CHF 100.- sera perçu pour toute demande de permis de construire qui n'aura pas été enregistrée via eBau et dont la saisie électronique incombera à la commune.

Le secrétariat municipal se tient volontiers à votre disposition pour tout éventuel renseignement complémentaire.

Perrefitte, le 16 février 2022

Le Conseil municipal



Avis de construction

Requérant: M. Michel Gogniat, Plaine Fin 19, 2716

Auteur du projet: M. Gérald Brahier, Chenevières 16, 2854 Bassecourt

Emplacement: parcelle N° 292, au lieu-dit: «La Matenne 39», Fornet-Dessous, commune de Petit-Val.

Projet: reconstruction d'un chalet de montagne complètement détruit par un incendie et pose d'une PAC à l'extérieur.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 mars 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 février 2022. La préfète : Stéphanie Niederhauser



Reconvilier

Agence AVS de Reconvilier et environs Semaine blanche

L'Agence AVS Reconvilier et environs sera fermée du 14 février au 18 février 2022.

Heures d'ouvertures

Dès le 1^{er} mars, afin de vous offrir un service personnalisé, la préposée vous accueillera uniquement sur rendez-vous (au 032 482 73 76 / ou par e-mail n.jost@reconvilier.ch)

Une permanence sera néanmoins proposée le lundi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h.

Reconvilier, le 7 février 2022 Administration municipale

Avis de construction

Requérant: Oesch Christoph, Grand-Rue 28, 2732

Emplacement: Parcelle N $^{\circ}$ 59, Grand-Rue 28

Projet: Changement d'affectation du local commercial sis au rez-de-chaussée en appartement, pose d'un poêle à bois

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: HA4

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 17 mars 2022 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 16 février 2022 Le secrétariat municipal

> Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch



Roches

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Antille Laurent, Av. de la Liberté

Auteur du projet: Harsch Bernard, 1817 Brent VD Propriétaire foncier: Antille Laurent, Av. de la Liberté 14, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 491, Champs la Joux 75 Projet: transformation d'une fenêtre par une porte pour accès handicapé, façade nord

Zone d'affectation : H2

Dimentions: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans **jusqu'au 10 mars 2022**, auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Roches, le 7 février 2022 Conseil communal

Communication du Conseil communal

Dès le 1^{er} mars 2022, toutes les demandes de permis de construire devront être déposées par voie électronique via eBau et traitées par les autorités, par voie électronique.

Comme le logiciel TaxMe pour les déclarations d'impôts, vous devrez dorénavant enregistrer votre demande de permis, téléverser vos plans, photos et autres documents sur www.be.ch/ebau.

Cependant, dans l'attente de la motion législative concernant la signature électronique, toutes les demandes de permis doivent en plus être imprimées et déposées en version papier à la commune dûment signées (en 2 exemplaires).

Dès le 1^{er} mars 2022, un émolument supplémentaire, calculé selon le règlement des émoluments de la commune, sera perçu pour toute demande de permis de construire qui n'aura pas été enregistrée via eBau et dont la saisie électronique incombera à la commune.

Le secrétariat communal se tient volontiers à votre disposition pour tout éventuel renseignement complémentaire.

Roches, le 14.02.2022 Conseil communal



Saicourt

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Saicourt, Pré Paroz 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement: parcelle N° 810, au lieu-dit: «Route des Genevez 3», Bellelay, commune de Saicourt.

Projet: demande de permis de construire déposée après coup pour l'aménagement de deux places de stationnement.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: ZBP 7.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 mars 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 février 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Informations communales

Ouverture du bureau municipal

Durant la semaine blanche (du 21 au 25 février 2022), le bureau municipal sera ouvert uniquement le mardi 22 février 2022 de 10 h à 11 h et de 15 h à 18 h.

Dépôt des demandes de permis de construire par voie électronique

Dès le 1^{er} mars 2022, les demandes de permis de construire devront être déposées par voie électronique via eBau et être traitées par les autorités par voie électronique.

Vous pourrez introduire vos demandes de permis de construire sur www.be.ch/ebau. Le système s'utilise comme le logiciel TaxMe pour les déclarations d'impôts. Vous pouvez enregistrer votre demande de permis de construire, téléverser vos plans, photos et autres documents.

Cependant, dans l'attente de la motion législative concernant la signature électronique, toutes les demandes doivent quand même être imprimées en deux exemplaires et envoyées par courrier postal ou déposées au guichet municipal; les documents devront être dûment signés. La décision portant sur l'octroi du permis de construire ou son refus continuera aussi d'être notifiée par courrier postal.

Vous pouvez déjà déposer vos demandes électroniques dès maintenant.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à l'administration municipale par mail à admin@saicourt.ch ou au 032 481 24 03.

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 13 décembre 2021

Conformément à l'article 62 du règlement d'organisation, le procès-verbal a été déposé publiquement durant 20 jours (du 6 au 25 janvier 2022). Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le Conseil municipal l'a approuvé lors de sa séance du 7 février 1er mars 2021.

Le Fuet, le 16 février 2022 Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant: M. Alfonso Osuna, Chemin de la Rive 21, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Milani architecture Sàrl, Place du 23-Juin 1, 2350 Saignelégier.

Projet: agrandissement de l'entrée de la maison d'habitation Chemin de la Rive 21 sise sur la parcelle N° 2225 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: raccordement existant aux canalisations communales.

Dérogation requise : à l'article 212 al. 2 RCC.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 mars 2022 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 9 févier 2022

Le chef des travaux publics

avis officiels

Avis de construction

Requérant: M. Richard Arn, Chemin de la Rive 23, 2710 Tayannes

Auteur du projet: Swiss Solartech Sàrl, Rue de la Chaux 16, 2345 Les Breuleux.

Projet: installation de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment Chemin de la Rive 23 sis sur la parcelle N° 2228 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 mars 2022 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 9 février 2022

Le chef des travaux publics

Mise au concours

La Bibliothèque régionale de Tavannes, comprenant un secteur adulte et un secteur jeunesse, met au concours un poste de

bibliothécaire à 40 %

pour une entrée en fonction le $1^{\rm er}$ juin 2022 ou date à convenir.

Profil / conditions

- Être en possession d'un diplôme d'agent(e) en information documentaire
- Intérêt évident pour la littérature destinée aux adultes et aux jeunes
- Sens de l'accueil
- Esprit d'ouverture et d'initative
- Être capable de travailler seul(e) et en équipe
- Intérêt pour les animations et les visites de classe
- Salaire selon l'échelle des traitements du canton de Berne

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Madame Isabelle Petignat, responsable de la Bibliothèque, au 032 481 23 62.

Les dossiers de candidature, avec documents usuels, sont à adresser par courrier postal à la Bibliothèque régionale, à l'attention de Madame Isabelle Petignat, Grand-Rue 28, 2710 Tavannes ou par courriel à isabelle.petignat@tavannes.ch jusqu'au 7 mars 2022.

Tavannes, le 10 février 2022 Le Conseil municipal



Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Wahli Florian, Champ Pention 9, 2735 Bévilard

Auteur du projet : Wahli Père et Fils Sàrl, Grand-Rue 7. 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 107, Champ Pention 9, 2735 Bévilard, commune de Valbirse

Description du projet: pose d'un poêle à pellets dans le salon déjà chauffé et ajout d'une petite cheminée (tube) sur le toit, diam, 100 mm

Dimensions du projet: selon plans déposés Constructions du projet: selon plans déposés Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 9 février au 11 mars 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 1^{er} février 2022 Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Röthlisberger Catherine, Sablonière 70, 2735 Champoz

Auteur du projet: Arc architecture Sàrl, M. J.-P. Roethlisberger, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan

Adresse du projet: BF 345, Moron 52, 2733 Pontenet, commune de Valbirse

Description du projet: construction d'un couvert pour voiture au Nord de la maison

Dimensions du projet: selon plans déposés Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone agricole

Dérogations: 24 LAT

Dépôt public: du 9 février au 11 mars 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 3 février 2022

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : H. Immobilier Sàrl, Rue des Mérisiers 8, 2800 Delémont

Auteur du projet : BIMProcess.ch Sàrl, Rue du 23 Juin 20b, 2822 Courroux

Adresse du projet: BF 1451, chemin des Pommiers 6, 2735 Bévilard, commune de Valbirse (secteur Clos Carcenai)

Description du projet : construction d'une villa familiale avec garage intégré, pompe à chaleur extérieure au Nord-Est du bâtiment, panneaux solaires sur la toiture plate, construction d'un petit muret de fin de route, entre les parcelles 1451 et 1452.

Dimensions du projet: selon plans déposés Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: PQ Clos Carcenai

Dérogations: art. 5 al. 2 et 12 al. 3 du PQ Clos Carcenai

Dépôt public: du 16 février au 15 mars 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 10 février 2022

Commune mixte de Valbirse

Calendrier des fermetures 2022

Le calendrier des fermetures 2022 des différents services communaux a été arrêté:

L'Administration sera fermée les 15 (Vendredi saint) et 18 avril (Lundi de Pâques), 26 et 27 mai (Ascension), 6 juin (Lundi de Pentecôte) et 26 décembre. Durant les vacances d'été, soit du 18 juillet au 5 août, elle restera ouverte le matin uniquement (de 10 h à 12 h). Idem durant les vacances de Noël, soit du 27 décembre au 6 janvier. Ouverture normale dès le 9 janvier.

Les locaux du Service social seront fermés les 15 (Vendredi saint) et 18 avril (Lundi de Pâques), 26 et 27 mai (Ascension), 6 juin (Lundi de Pentecôte) et 26 décembre. Ils seront fermés du 25 au 29 juillet mais une permanence téléphonique sera opérationnelle de 10 h à 12 h en cas d'urgence. Idem du 27 au 30 décembre avec une permanence téléphonique de 10 h à 12 h en cas d'urgence. Ouverture normale dès le 3 janvier.

La Crèche sera fermée les 15 (Vendredi saint) et 18 avril (Lundi de Pâques), 26 et 27 mai (Ascension), 6 juin (Lundi de Pentecôte) et 26 décembre. Fermeture également durant les vacances d'été (du 18 juillet au 5 août) et de Noël (du 27 au 30 décembre). Réouverture le 3 janvier.

L'Ecole à journée continue sera fermée les 15 (Vendredi saint) et 18 avril (Lundi de Pâques), 26 et 27 mai (Ascension), 6 juin (Lundi de Pentecôte) et 26 décembre. Fermeture durant les vacances d'été (du 18 juillet au 5 août) et de Noël (du 27 décembre au 6 janvier). L'EJC sera ouverte sur inscription du 11 au 14 et du 19 au 22 avril, du 11 au 15 juillet, du 8 au 19 août, du 10 au 21 octobre.

Bévilard, le 9 février 2022

Commune mixte de Valbirse



informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon Administration communale Les Grands Clos 5, Belprahon Case postale 257 2740 Moutier Tél. du secrétariat: 032 493 48 27

Courriel: secretariat@belprahon.ch

Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz Brogna Alexandra Les Grands Clos 19 2735 Champoz Téléphone: 032 492 12 88

Courriel: admin.champoz@bluewin.ch Heures d'ouverture: Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30

Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles Clos la Jus 27 2747 Corcelles Téléphone: 032 499 90 70

Courriel: secretariat@corcelles-be.ch

Heures d'ouverture: Mardi de 10h à 11h

Jeudi de 17 h à 18 h 30

032 497 71 10

www.court.ch

contact@court.ch

Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court Téléphone : Rue de la Valle 19 Courriel : 2738 Court Site internet :

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le mardi après-midi de 15 h 30 à 18 h 30, le me et je après-midi de 15 h 30 à 17 h.



informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier Rue de l'Hôtel-de-Ville 1 Case postale 927 2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9h à 11h et 15h à 17h

Mercredi 15h à 17h Jeudi 15h à 18h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Ma et Me 14h à 16h Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h

Mercredi 15h à 16h

Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Téléphones Centrale

Bibliothèque

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

032 493 10 11

032 493 59 69

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques - Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Accès libre

Site internet www.moutier.ch

Courriel info@moutier.ch



informations pratiques



Perrefitte

Administration communale Magali Zampedri Sous le Tacon 24 2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74

Courriel: perrefitte@gmail.com Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur

en cas d'absence)

Heures d'ouverture: Mardi 17h - 19h

Jeudi 8 h 30 - 10 h 30

Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val Derrière les Hôtas 23 2748 Souboz Téléphone: 032 484 94 70 Courriel: admin@petit-val.ch Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h

Lundi de 16h à 18h Mardi de 9h30 à 11h ou sur rendez-vous

Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale Rebévelier, 2717 Rebévelier c.o Brogna Alexandra, Rue des Chardonnerets 7 2740 Moutier Téléphone: 079 247 38 62

ou 032 493 47 44

Courriel: rebevelier@bluewin.ch

Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier Route de Chaindon 9 2732 Reconvilier Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.